



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault -Arrondissement de Montpellier

Commune de Garrigues

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Garrigues, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MARY.

Date de la convocation : 24 février 2026

Conseillers : En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 9 Quorum : atteint

Présents : MARY Patrick, SOUSSEN Alain, ALBERT Frédérique, SCHMID LOSSBERT Incarnation, LECHEVALIER Stève, MARTIN Elodie, HENRION Michel, VALAT William, GRONCHI Wladimira

Procurations : Aucunes

Absents : GAUTIER Emilie

Secrétaire de séance : MARTIN Elodie

DCM n° 05-2026 – Délibération : Finances communales : Affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire, Patrick MARY, propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

DELIBERATION				
Pour l'affectation du résultat.				
Délibération du 03 MARS 2026				
Conseil Municipal		de la commune de		GARRIGUES
BUDGET				
OBJET : affectation du résultat d'exploitation - exercice				2025
Le Conseil				
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025				
- constatant que ledit compte présente un		excédent	cumulé d'exploitation	
de		117 382,82 €		
Ainsi déterminé				
- Résultat antérieur reporté		excédent	315 509,40 €	
		ou déficit	- €	
- Affectation à la section d'investissement :			116 219,50 €	
- Résultat de l'exercice (12) :		excédent		
		ou déficit	81 907,08 €	
Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/25		excédent	117 382,82 €	
(Résultat d'exploitation à affecter) ou		déficit	- €	
- et présente un résultat d'investissement de clôture				
de		60 764,89 €		
Ainsi déterminé :				
Solde cumulé d'investissement 2024		excédent	99 198,59 €	
		ou besoin de financement		
Solde des opérations de l'exercice		excédent		
		ou besoin de financement	38 433,70 €	
Solde cumulé d'investissement au 31/12/2025				
compte 001 à reprendre en 2026 :		excédent (R001)	60 764,89 €	
		ou besoin de financement (D001)	- €	
Restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées)			- €	
Restes à réaliser en recettes (recettes certaines - titres non émis)			- €	
(le cas échéant, le ou les états des restes à réaliser seront joints à la délibération)				
Résultat d'investissement après prise en compte des restes à réaliser			60 764,89 €	
- Décide l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :				
- Au besoin de financement de la section d'investissement		(R1068) :		
- En affectation complémentaire en réserve :		(R1068) :	- €	
Reliquat à reprendre au budget 2026 au compte 002				
excédent reporté (report à nouveau créditeur compte 110)		Excéd.d.(R002)	117 382,82 €	
déficit à reprendre (report à nouveau débiteur compte 119)		déficit (D002)	- €	
TABLEAU RECAPITULATIF D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNEE 2025				
SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice n-1 au 31/12/2024	Part affectée à l'investissement exercice	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture de l'exercice
INVESTISSEMENT	99 198,59 €		-38 433,70 €	60 764,89 €
FONCTIONNEMENT	315 509,40 €	116 219,50 €	-81 907,08 €	117 382,82 €
TOTAL	414 707,99 €	116 219,50 €	-120 340,78 €	178 147,71 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- **DECIDE** à l'unanimité des suffrages exprimés d'affecter le résultat d'exploitation 2025 comme énoncé ci-dessus.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Garrigues,
le 03 mars 2026
Le Maire,
Patrick MARY

Secrétaire de séance
Eloûdi MARTIN





Accusé de réception en préfecture
034-213401128-20260310-DCM05-2026-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2026